



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du lundi 6 décembre 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2010
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la Commission routes, circulation, mobilité concernant la pétition « contre la suppression de places de stationnement au chemin Taverney » (Rapporteur : F. MAMIN-TISSOT)
 - 4.2 Rapport de la Commission routes, circulation, mobilité concernant la pétition « contre l'interdiction pour les véhicules à moteur de tourner à gauche depuis le chemin du Pavillon sur la route de Ferney, mesure destinée à limiter le trafic sur l'Ancienne-Route aux heures de pointe » (Rapporteur : F. MAMIN-TISSOT)
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Ouverture d'un crédit de CHF 50'000.- pour la mise en œuvre des mesures de mobilité douce
 - 5.2 Ouverture d'un crédit biennal 2011-2012 de CHF 150'000.- pour la suite de la mise en œuvre de l'Agenda 21
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et autres grands travaux
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
9. Questions des Conseillers municipaux
10. Propositions des Conseillers municipaux
11. Motions
12. Résolutions
13. Communications et divers

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Natacha BOUCHAREB (VERTS) - Laurence BURKHALTER, Vice-présidente (GAG) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE (PAS) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB)- Anthony GIORGETTA (PS) - Peta GIROD (PDC) – Catherine JEANDET, Présidente (PDC)- Laurent JIMAJA (VERTS) -Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - M. Ivan MANOLA (LIB) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Claudine PERROTIN DURET (RAD) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO, Secrétaire (PS) - Eric PORTIER (GAG) - Calin SCHIAU (PAS) -Eric STEINER (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Arthur PLEE, Maire

M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif, Vice-président

Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative

Absent : Antoine ORSINI (LIB)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général

M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique

Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

La Présidente ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 NOVEMBRE 2010

M. EYA NCHAMA relève que lors de la dernière séance, il a posé une question concernant le voyage du Conseil municipal à Carantec, pour savoir pourquoi il fallait fournir des copies de pièces d'identité alors qu'il y a la libre circulation avec la France. La Présidente avait répondu que c'était pour vérifier que le nom de la personne correspondait au nom figurant sur le passeport. Il n'a pas retrouvé ces propos dans le procès-verbal.

Ce procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité des membres.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courrier reçu

M. POMATTO donne lecture d'un courrier de remerciements de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite enfance, daté du 3 décembre 2010 (*annexe 1*).

Représentations du bureau

- 18 novembre : Inauguration du Salon de la bougie
- 20 novembre : Beaujolais nouveau / Soirée des Tambours du Lion
- 27 novembre : Inauguration de la patinoire / Soirée de la Sirène
- 2 décembre : Promenade « découverte » avec la Mémoire du Grand-Saconnex
- 3 décembre : Souper de la Sainte-Barbe

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. PLEE :

Projet d'aménagement de la parcelle du Marais : M. PLEE présente à l'écran le projet d'aménagement de cette parcelle. Une demande de crédit sera proposée au Conseil municipal au mois de janvier 2011. Une séance d'information destinée à la population et au Conseil municipal aura lieu le 14 décembre prochain, à 20h00 à la salle du Four à pain à la Ferme Sarasin.

Arbres :

Allée du Château : M. PLEE informe que des tilleuls ont été entreposés sur le côté gauche de l'allée. Malheureusement, avec les chutes de neige, ils n'ont pas encore pu être replantés. Les anciens arbres qui étaient en piteux états ont été arrachés et ceux encore en relativement bon état seront replantés ailleurs dans le parc du Château et du côté de l'UER. De l'autre côté de l'allée, des tilleuls ont été plantés par le Service des parcs. Le propriétaire de l'immeuble ne voulait pas abattre ses marronniers, estimant qu'il était suffisant de travailler au coup par coup lorsque la sécurité l'exigeait. Il s'est avéré rapidement, après examen des Services de l'Etat, que ces arbres étaient devenus tous dangereux. La décision a été prise de les abattre. Les tilleuls plantés par le Service des parcs étaient trop à l'intérieur de la parcelle du parc du Château et le Service de la nature et du paysage (DGMP) a demandé à ce que la commune replante toute une série d'arbres pour qu'ils soient alignés avec ceux d'en face, pour avoir dans quelques temps une voute arborée. Côté commune, la DGMP a pris en charge une partie financière très importante, le côté privé ayant été payé par l'Etat de Genève et le propriétaire.

Ancienne Poste : M. PLEE signale que Palexpo a remplacé les arbres qui avaient été abattus et qui n'étaient pas en bonne santé. D'autres plantations ont eu lieu également dans le parc Sarasin.

Suite aux grosses chutes de neige, plusieurs arbres sont tombés et le SIS a dû intervenir au chemin A.-Vilbert et au chemin Sarasin. Les arbres de la campagne Sarasin situés en face de la Coop penchaient de manière inquiétante en raison du poids de la neige mais un travail a été fait et ils ont repris leur position initiale.

Moutons : M. PLEE informe que les moutons sont du côté du verger des Hutins. Il s'agit d'une race extrêmement résistante, habituée à gratter la neige pour pouvoir brouter l'herbe. Un complément de nourriture leur a été donné, avec du foin. Leur abri a également été amélioré, à l'aide d'un van pour chevaux dans lequel ils peuvent s'abriter. Le vétérinaire cantonal estime que ce genre d'animaux est bien mieux dehors qu'en bergerie. Cependant, l'hiver ayant fait son chemin, les moutons vont regagner la bergerie pendant un mois ou deux.

Bulle de tennis : M. PLEE explique qu'en raison du poids de la neige, la bulle a été abaissée avant qu'elle ne s'effondre. Elle sera gonflée dès que le temps le permettra.

Zone de détente du Pommier : M. PLEE rappelle qu'un jury a été désigné, composé des Présidents des Commissions bâtiments, urbanisme et Sports, loisirs, culture, ainsi que de deux représentants d'associations de quartier, deux paysagistes professionnels, d'un représentant du Service technique et du Conseil administratif.

Le mandataire a présenté les derniers compléments apportés au projet et le jury a donné son accord pour déposer le dossier auprès du DCTI. Les membres du jury vont se réunir pour élaborer un rapport d'information complet à l'intention du Conseil municipal. Le projet sera présenté de manière détaillée à la séance du Conseil municipal de janvier 2011.

Ecole Place : la Commission des bâtiments s'est réunie le 30 novembre pour étudier la nouvelle présentation du projet, modifié selon ses vœux. Les aménagements extérieurs ont également été présentés et la Commission a donné son feu vert pour le dépôt de l'autorisation de construire.

Bâtiment administratif : La Commission des bâtiments devait examiner le plan financier et le devis général lors de sa séance du 30 novembre. Malheureusement, les documents que devait fournir l'entreprise générale sont parvenus tardivement et n'étaient pas finalisés. Le Conseil administratif a donc décidé de reporter ce dossier en janvier 2011. Cela ne remet pas en cause le planning prévu pour la construction du bâtiment.

Pompiers : M. PLEE informe que lors de la Fête de la Sainte-Barbe, le caporal Daniel SPICHER a été nommé sergent, le sapeur Nicolas COMTE a été nommé fourrier, succédant à M. Richard Vallotton qui a pris sa retraite après 29 années de service. M. Lorenzo MARQUES a obtenu le grade d'officier. M. Eric GOGNIAT est devenu capitaine et succède ainsi au Capitaine Daniel TISSOT, qui a pris sa retraite après 29 années passées à la Compagnie.

Communications de M. COMTE :

Urbanisme : la séance concernant le Périmètre Stratégique de Développement (PSD) a été l'occasion d'évoquer la manière de mettre en œuvre ce PSD et de voir comment seraient constitués les groupes d'études. Il est regrettable que M. GIRARD, Secrétaire général adjoint du Département, n'ait pas pu participer à cette séance. Ce PSD englobe une zone importante entre Palexpo, la douane française et le périmètre de la Poterie, passant par la Susette et le Pré-du-Stand.

Un mandat d'études parallèles ou sous forme de concours devra être donné. Les procédures françaises n'étant pas les mêmes que les procédures suisses en terme de marché public, cela ne rend pas les choses faciles.

M. COMTE a demandé à Mme Pressevot de venir présenter en Toutes Commissions réunies les conclusions de la synthèse du PACA Genève-Ferney-Gex et du PACA Genève-St-Genis, le lundi 28 février à 18h30.

Demande de renseignement concernant un projet de construction d'une plateforme et d'un bâtiment de 8 niveaux sur l'autoroute, à la hauteur de l'aéroport : M. COMTE présente le projet à l'écran. L'échelle de ce bâtiment est extrêmement importante et pose quelques problèmes par rapport à l'échelle de la commune. La plateforme permettrait notamment d'améliorer les espaces de transbordement pour les cars qui manquent cruellement à l'aéroport. Deux niveaux de parking devraient être destinés aux locaux administratifs du bâtiment. Il y a quelques points positifs, notamment le fait que la plateforme participerait à la liaison en mobilité douce entre la gare Cornavin et la gare de l'aéroport.

La Commission de l'urbanisme a eu l'occasion de voir ce projet et a émis quelques remarques qui seront relayées dans le préavis que le Conseil administratif devra donner, entre autres les inquiétudes quant à l'affectation des locaux, l'envergure du bâtiment, les accès, l'impact visuel, etc.

Transports et mobilité : M. COMTE informe que le bus 3 reprendra son parcours normal par l'Athénée, le Palais Eynard et la Place Neuve. La cadence du bus 53 entre 14h et 16h sera portée à 30 minutes en semaine au lieu des 60 minutes actuelles. L'arrêt du 53 situé en bas du chemin Taverney a été déplacé.

Dans le cadre du contrat de prestations entre Uniréso, les TPG et le Grand Conseil, une évolution importante devrait intervenir en décembre 2011 avec le remplacement de la ligne 53 par la ligne « U », qui reliera Versoix au Grand-Saconnex et qui reprendra en fin de parcours le tracé de la ligne 53. Cette ligne U ne permettra malheureusement pas de renforcer la cadence sur le territoire saconnésien mais il y aura une amélioration de cadence entre Versoix et Le Grand-Saconnex. La commune devra aménager un arrêt « terminus » à proximité des arrêts Machéry lignes V et Z. Elle devra discuter avec les nouveaux propriétaires de la parcelle Hertz pour une cession de terrain sur la partie côté Blanché afin d'y aménager cet arrêt.

Routes : M. COMTE informe que l'essai d'un trottoir le long du mur de la route de Colovrex aura lieu sur deux semaines entre la fin du mois de janvier et le début du mois de février 2011.

Crédit quadriennal concernant l'éclairage public : M. COMTE montre à l'écran les travaux qui ont été conduits dans le cadre de ce crédit. Les travaux les plus importants ont débuté en 2009 sur les routes principales. En 2010, ils ont consisté à équiper les quartiers François-Lehmann et Taverney, les chemins privés de la région du Marais, ainsi que le chemin des Corbillettes. M. COMTE précise que la commune a travaillé à la fois sur l'amélioration de la qualité de la lumière, de l'efficacité des luminaires et de la régulation (baisse d'intensité la nuit). L'évolution des sources lumineuses a permis de faire cette régulation automatiquement. Certains candélabres en trop mauvais état ont été remplacés, comme c'est le cas au chemin Fr.-Lehmann.

Environnement : le Conseil administratif a rencontré l'entreprise Transvoirie pour évoquer différents comptages très précis par éco-point, par objet récupéré, comptages effectués par le Service technique, sous la forme d'un rapport. Ce dernier démontre que le système de levées par tournées régulières devrait être adapté, car des bennes sont relevées régulièrement alors qu'elles ne sont que partiellement remplies. Deux types d'essais seront conduits l'année prochaine. D'une part, de relever de façon plus irrégulière certaines bennes en fonction de leur contenance et d'autre part en équipant une déchetterie avec des capteurs volumétriques qui permettraient de n'avoir une levée de bennes qu'avec un remplissage conséquent.

Potagers urbains : M. COMTE relève que la séance du 27 novembre s'est bien passée. Une quarantaine de personnes ont pu participer à différents ateliers. Les deux sites proposés au Village et dans le quartier du Pommier et de la Tour ont eu du succès. Ce qui est regrettable, c'est que le site du Pommier ne pourra peut-être pas démarrer l'année prochaine et les gens étaient extrêmement déçus. Il va falloir trouver quelque chose pour les occuper, éventuellement à leur faire partager l'autre potager du côté du Parc de la Mairie pour qu'ils gardent l'envie pour ce projet.

Communications de Mme BÖHLER :

Patinoire : La location de patins coûte CHF 2.-. Le vendredi en fin de journée, il y avait dans la caisse CHF 190.-, sachant qu'il y a des gens qui viennent avec leurs propres patins, le samedi soir CHF 280.- et le dimanche soir CHF 540.-. C'est dire le nombre d'enfants et d'adultes qui viennent profiter de cette patinoire.

Malheureusement, la patinoire a dû être fermée mercredi dernier en raison de la neige qu'il n'était plus possible d'évacuer.

Mme BÖHLER en profite pour relever le travail extraordinaire effectué par le personnel communal pour dégager les routes de la commune. Ils ont travaillé très tôt le matin et très tard le soir, voire une bonne partie de la nuit.

Uniréso – offre promotionnelle 2010 : Mme BÖHLER rappelle les chiffres précédents : 2006 : 117 abonnements, 2007 : 275, 2008 : 452. En 2010, 532 abonnements ont été vendus, dont 131 nouveaux et 401 renouvellements. Sur l'ensemble des communes, Uniréso a émis 5618 abonnements. Le Grand-Saconnex compte pour quasi 10 % des ventes.

Troupe de théâtre au Grand-Saconnex : Mme BÖHLER signale qu'elle a été approchée par une personne souhaitant monter une troupe de théâtre. Elle espère pouvoir proposer quelque chose avant l'automne prochain.

Fonds de décoration : Mme BÖHLER souhaite la réunion du Fonds de décoration, le 8 février 2011, pour parler de la décoration de la zone Nord du Pommier.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

4.1 Rapport de la Commission routes, circulation, mobilité concernant la pétition « contre la suppression de places de stationnement au chemin Taverney »

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de son rapport.

La parole n'est pas demandée.

4.2 Rapport de la Commission routes, circulation, mobilité concernant la pétition « contre l'interdiction pour les véhicules à moteur de tourner à gauche depuis le chemin du Pavillon sur la route de Ferney, mesure destinée à limiter le trafic sur l'Ancienne-Route aux heures de pointe »

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de son rapport.

Mme PERROTIN DURET relève que le rapport est accepté de justesse avec un nombre important d'abstentions. Il est mentionné dans ce rapport que la Commission a décidé la fermeture totale de la sortie du chemin du Pavillon sur la route de Ferney. Dans la pétition, il était question de contester uniquement l'interdiction de tourner à gauche sur la route de Ferney. Cette décision va donc au-delà de la demande des pétitionnaires habitant le bas du village. Elle aimerait savoir si les membres de la Commission ont bien été conscients sur le fond de la véritable demande des habitants.

M. ECKERT répond que les membres étaient totalement conscients. Dans un premier temps, ils ont traité le « tourner à gauche ». Par la suite, avec le bureau d'ingénieurs-conseils, ils se sont penchés sur le « tourner à droite » et ont décidé d'interdire les deux mouvements. Les membres étaient bien conscients que la Commission ne répondait pas seulement à la pétition mais considérait la problématique du chemin du Pavillon dans son ensemble.

M. FAVRE demande si le « tourner à droite » avait été proposé par la DGM lors de sa présentation en Toutes Commissions réunies.

M. COMTE répond par l'affirmative.

M. PORTIER rappelle qu'il avait annoncé à la Commission que la DGM avait installé un nouveau feu à hauteur de la Résidence de Saconnay. Les arguments des mandataires étaient de supprimer la sortie du chemin du Pavillon pour une meilleure fluidité de la route de Ferney, mais le même jour la DGM rajoutait des feux ! Il a donc voté contre le rapport. M. COMTE était surpris d'apprendre l'installation de ce nouveau feu.

M. COMTE confirme que la commune n'était pas au courant que la pose de ce nouveau feu aurait lieu ces jours. Malgré tout, cela fait longtemps que la question de ce passage piéton a été mise en discussion. Du point de vue de la DGM, dès lors que l'on dépasse la traversée de deux voies consécutives, ce qui est le cas pour la route de Ferney, les passages piétons doivent être assortis d'une signalisation lumineuse. La DGM avait d'abord demandé de supprimer ce passage piéton mais la commune a pensé qu'il fallait le garder, compte tenu de la proximité de la Résidence de Saconnay. La DGM a accepté de le garder, en y installant des feux qui ne fonctionnent que sur bouton poussoir. Tant qu'il n'y a pas de piétons, la fluidité de la route de Ferney est préservée.

La Présidente relève que le rapport demande au bureau du Conseil municipal de répondre aux pétitionnaires. Cependant, le bureau ne peut pas répondre sur les courriers destinés à l'extérieur. Il faudra voir pour cosigner ce courrier avec le Conseiller administratif en charge de ce dicastère.

5. PROJETS DE DELIBERATION :

5.1 Ouverture d'un crédit de CHF 50'000.- pour la mise en œuvre des mesures de mobilité douce

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. COMTE se réfère à l'exposé des motifs et rappelle que lors de la séance du 8 mars dernier, la Commission a accepté très rapidement toutes les mesures à faibles coûts. Elle a également décidé d'étudier les mesures à moyens coûts et lors de sa séance du 26 juin, notamment de faciliter la traversée du parc des Délices et le parc du Château en combinant une mobilité à vélo avec les cheminements desdits parcs. Le projet présenté avec les mesures à coût moyen a été refusé par la Commission. En ce qui concerne d'autres mesures avec des coûts importants, comme le chemin des Crêts-de-Pregny et le chemin des Coudriers, elles ont été abandonnées puisqu'elles sont englobées dans des travaux importants de ces mêmes chemins.

Finalement, l'essentiel des mesures à coûts importants ont été abandonnées, faisant partie de projets en cours, l'essentiel des mesures à coût moyen ont été abandonnées parce qu'elles ne correspondaient pas aux vœux de la Commission. Restaient alors les mesures à faible coût auxquelles ont été rajoutés les travaux qui ont été réalisés pour la mise en place d'une bande cyclable pour le chemin Terroux-Sarasin, raison de cette demande de crédit.

M. ECKERT trouve dommage qu'un certain nombre de mesures aient été récusées. Il aurait aimé aller plus loin. Les Verts vont voter ce crédit, tout en proposant au Conseil administratif de reprendre un certain nombre de sujets, notamment la traversée des parcs, plus particulièrement celui du Château. Il y aurait un bénéfice important à ce que les enfants venant des écoles puissent traverser ce parc plutôt que d'emprunter la route de Ferney ou d'autres axes bien plus dangereux.

M. DETRAZ explique que l'approche de la Commission était de demander au Conseil administratif de reprendre les études pour pouvoir avoir une circulation "piéton-vélo" dans les deux parcs concernés, avec des cheminements autonomes pour ne pas avoir des conflits avec les gens qui viennent se délasser ou se promener.

La parole n'étant plus demandée, Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 22 voix « pour », et une abstention,

1. *de mettre en œuvre les mesures de mobilité douce ;*
2. *d'ouvrir, à cet effet, un crédit de CHF 50'000.- au Conseil administratif;*
3. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan au patrimoine administratif;*
4. *d'amortir la dépense de CHF 50'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le poste 62.331 de 2012 à 2016.*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 50'000.-.*

5.2 Ouverture d'un crédit biennal 2011-2012 de CHF 150'000.- pour la suite de la mise en œuvre de l'Agenda 21

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. COMTE rappelle qu'à l'origine, l'idée était de prolonger le crédit biennal 2009-2010 d'une année, dans la mesure où tout le crédit n'avait pas été dépensé. En portant cette discussion devant le groupe de travail Agenda 21, il est apparu plus important de voter un nouveau crédit afin de relancer pour deux ans les actions de l'Agenda 21 et du développement durable plutôt que de ne le prolonger que d'une année.

Dans le cadre du groupe de travail un planning avait été établi il y a trois ans. L'objectif était en premier d'établir une liste de mesures, puis pendant deux ans de les expérimenter, d'en débiter certaines et peut-être malheureusement d'en abandonner d'autres. Au bout de ces deux années, soit début 2011, de faire un bilan avant de repartir. Dans cet esprit, voter un crédit pour deux ans paraît une bonne chose.

Mme GIROD aimerait des détails sur comment figure ce crédit dans le budget.

Mme BÖHLER explique qu'il s'agit d'un crédit d'investissement et que cela ne figure pas au budget de fonctionnement. Ce montant se retrouvera dans les amortissements à partir de 2012.

Mme GIROD est d'avis que d'attendre six ans pour un bilan est un peu long dans le fonctionnement de cet Agenda 21. Elle souhaite avoir des chiffres concrets des CHF 200'000.- déjà dépensés.

M. COMTE relève qu'il ne s'agit pas d'attendre six ans pour faire le bilan, mais d'attendre deux ans puisque le groupe de travail va s'occuper du bilan pour les premières actions au tout début 2011, soit après deux ans de travail.

En ce qui concerne les montants, ceux-ci ont été scrupuleusement étudiés par le groupe de travail. A ce jour, CHF 125'000.- ont été dépensés dans le cadre de ce crédit biennal, qui se répartissent, pour les gros montants, dans les mesures de mobilité faisant suite à l'étude de Mobilité, notamment le soutien à l'achat aux vélos et aux vélos électriques, dans l'action conduite pour accompagner les propriétaires à s'intéresser aux chèques « énergie », dans l'action très importante qu'il y a eu sur la thématique de l'eau, sur la prévention, l'information et la répression concernant les éco-points, sur des travaux conduits pour récupérer les eaux pluviales, notamment au CVHS, etc. Il y en a encore beaucoup d'autres, comme la mise à jour de la Carte Verte, le coût de location pour les moutons du Valais etc.

Ces crédits sont là pour encourager la communication sur l'Agenda 21, les mandats conduits par des spécialistes et aussi pour des dépenses utiles en regard de mesures décidées dans le cadre de l'Agenda 21.

M. PORTIER trouve dommage de voter un crédit pour deux ans, à la veille des élections. Il y aura peut-être un changement de Conseil administratif et cela aurait été plus agréable pour les nouveaux de pouvoir moduler comme ils le veulent les dépenses.

M. ECKERT rétorque que c'est justement ce que le groupe de travail ne voulait pas. Il a développé un certain nombre d'actions qui sont actuellement en chantier et pas encore toutes totalement développées, et il n'avait pas envie que cela s'arrête à la fin de cette législature. Il est clair qu'il y a un risque qu'à la prochaine législature, on ne s'intéresse plus à cet Agenda 21. Il doit être pris en charge non seulement par le Conseil administratif, par le Conseil municipal mais aussi par l'ensemble de la population et l'administration communale. Cela aurait été dommage de l'abandonner parce qu'il y a un changement de dicastère ou de majorité sur la prochaine législature. Finalement, l'objectif est qu'il n'y ait plus d'Agenda 21, mais que l'ensemble de ces mesures soient intégrées dans le budget de fonctionnement de la commune. Pour l'instant, l'impulsion n'a pas été fournie de façon suffisamment importante pour rentrer dans le fonctionnement ordinaire de la commune.

La parole n'étant plus demandée, M. POMATTO donne lecture de la délibération :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 22 voix « pour », et 1 voix « contre,

1. *d'approuver l'ouverture d'un crédit biennal 2011 – 2012 de CHF 150'000.- pour la suite de la mise en œuvre de l'Agenda 21 communal;*
2. *d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de CHF 150'000.-;*
3. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan au patrimoine administratif;*
4. *d'amortir la dépense de CHF 150'000.- au moyen de 2 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sur le poste 78.331, de 2012 à 2013 ;*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 150'000.-.*

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF :

M. PLEE propose la réunion de la Commission des bâtiments, le 18 janvier 2011, pour traiter du devis général concernant le bâtiment administratif.

M. PLEE propose la réunion de la Commission sécurité, police, le 31 janvier 2011. Les thèmes abordés seront présentés par le Major de la sécurité civile, M. Davis GISLER, soit le bilan « sapeurs pompiers 21 », des précisions concernant le nouveau moyen de communication « policom » et la mise en place d'une procédure pour accélérer l'acquisition d'un véhicule pompier.

Mme BÖHLER informe que la Commission sociale traite entre autres du développement pour la petite enfance, du développement pour la jeunesse. Cela fait un moment que le Conseil administratif cherche à mettre en place un cadre de travail pour le développement sociale. Elle souhaite parler ce soir de politique familiale pour Le Grand-Saconnex.

Elle présente à l'écran un document qui a été approuvé par le Conseil administratif au mois de septembre dernier (*annexe 2*). Cette présentation permettra au Conseil municipal de voir où en est le Conseil administratif et également d'y réfléchir. Cela va aussi dans le sens de différentes motions auxquelles elle pourra répondre plus facilement.

En réponse à la question de Mme GIROD concernant la maison de la famille, Mme BÖHLER explique qu'il s'agit d'une base pour l'animation et un lieu de rencontre et de services aux familles, de conseils et d'information, d'entraide et d'échanges entre les différentes générations (enfants, parents, grands-parents). La maison de la famille est aussi un soutien à la parentalité.

M. COMTE propose la réunion de la Commission de l'environnement pour parler du projet du Marais, le 17 janvier 2011 à 18h30.

M. COMTE rappelle la proposition de réunir la Toutes Commissions réunies le 28 février 2011 à 18h30 pour la présentation du plan de synthèse des PACA.

M. COMTE propose la réunion de la Commission de l'urbanisme, le 17 janvier 2011 à 20h30, pour qu'elle se penche sur un projet au chemin Attenville, d'une densité importante et pour lequel le Conseil municipal devra se prononcer. Il passe à l'écran quelques images de ce projet. Le Conseil administratif est d'ores et déjà opposé à la démolition du bâtiment de la grange, qui fait partie des quelques bâtiments intéressants pour l'histoire de la commune, même s'ils ne figurent pas au patrimoine.

7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX : Néant.

8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question de M. CUDRE concernant des contrôles d'accès aux bas des chemins Lehmann et Taverney : M. PLEE répond que la police municipale peut bien entendu opérer des contrôles d'accès à ces chemins, mais il faut savoir que cela sera difficile à gérer. En effet, la circulation « riverains autorisés » permet de nombreux usages. Par exemple, toute personne annonçant se rendre chez un habitant, dans une entreprise, à l'école, chez le médecin et autres ont le droit de circuler et d'y stationner. Il serait ainsi très difficile d'amender les véhicules qui se présentent dans ces deux chemins.

Question de M. CUDRE concernant le fitness utilisé par des enfants : M. PLEE rappelle qu'en principe, cet espace est destiné aux adolescents et adultes et qu'à côté, il y a des espaces destinés aux enfants, qui sont sous la responsabilité des parents. Un panneau précisant que toute personne de plus de 1m40 pouvait utiliser ces installations a été récemment posé. Par ailleurs, les constatations sont différentes de celles de M. CUDRE, puisque passablement d'adultes utilisent ces appareils, qui sont aujourd'hui de nouveau en fonction, à l'exception d'un appareil.

Question de M. ECKERT concernant un soutien aux patrouilleuses scolaires : M. PLEE relève que le Conseil administratif avait prévu de faire bénéficier les patrouilleuses d'une formation sur la gestion des incivilités et la manière de faire face à de l'agressivité. Cette formation a déjà fait ses preuves auprès des patrouilleuses de la ville de Genève et va être dispensée, sur une journée, à toutes nos patrouilleuses le mercredi 15 décembre 2010.

Question de M. PORTIER au sujet d'arbres abattus au 19, chemin Sarasin : M. PLEE explique que ces arbres étaient morts. Avec l'accord du service des forêts il a été décidé de procéder à leur remplacement dans un parc où ils pourront se développer naturellement. De plus, à cet emplacement se trouvent des conduites de gaz et d'électricité, qui auraient compliqué les plantations.

M. PLEE rappelle qu'il est au courant des abattages puisqu'il signe les demandes, mais il se passe parfois un mois ou deux entre le moment où la demande est déposée et le moment où l'abattage est effectué.

Question de M. POMATTO concernant l'accord que la commune a passé avec les propriétaires concernant le replantage d'arbres au chemin Vilbert et à l'allée du Château : M. PLEE signale que les représentants du propriétaire des parcelles de Morillon Parc ont eu des contacts directs avec la Direction générale de la nature et du paysage.

S'il avait été question au départ d'une cession à la commune d'une bande de terrain contre l'entretien des arbres nouvellement plantés, cette possibilité a été abandonnée par la suite, la régie n'ayant pas confirmé cette disposition.

Les arbres sur la droite de l'allée du Château seront remplacés avec le soutien financier de la DGNP. Aucun agrandissement ou modification du chemin n'est prévu dans le cadre de ces travaux et en aucun cas pour le passage de véhicules motorisés en direction du parc de Morillon.

Proposition de M. PORTIER concernant l'acquisition d'un camion pour la compagnie des sapeurs-pompiers : M. PLEE peut pleinement rassurer M. Portier : les démarches, certes très longues, pour l'acquisition d'un camion pionnier sont en route. Une réunion a eu lieu récemment, en sa présence, entre l'Etat-major de la compagnie et des représentants du SIS, qui ont aidé à préparer le cahier des charges servant à l'appel d'offre pour ce véhicule, document de 31 pages concernant de multiples détails, ce qui a été pris énormément de temps.

Proposition de M. MARGUET concernant le parking de la piscine, régulièrement occupé par les mêmes véhicules : M. PLEE signale qu'il a demandé aux APM de procéder à des contrôles, en même temps qu'aux chemins Lehmann et Taverney. Il apparaît qu'en règle générale, la zone en question dispose de places vides, en tout cas quelques unes. La situation est satisfaisante, tout au plus faut-il marcher quelques dizaines de mètres.

Question de M. ORSINI concernant des autorisations pour antennes de téléphonie mobile à Palexpo depuis le moratoire de 2002 : M. COMTE informe que la question a été posée à Palexpo. Les recherches vont prendre un certain temps.

Question de M. ORSINI sur les mandats confiés à ProVélo : M. COMTE répond que l'association ProVélo n'a pas reçu beaucoup de mandats, puisqu'il ne s'est agit que d'un mandat relatif aux mesures liées à la mobilité douce sur le territoire communal. De plus, cette association a été mise en concurrence avec d'autres sociétés lors de l'appel d'offres. Il lui a été simplement demandé récemment, pour une somme modique, de compléter son étude par une approche concernant des couverts à vélo et la création de nouvelles stations. Par ailleurs, l'attribution de mandats d'étude, de même que l'adjudication de travaux à des entreprises et leur montant relèvent des prérogatives du Conseil administratif.

Question de M. PORTIER concernant le trottoir de la route du Bois-Brûlé qui s'arrête, obligeant les gens à marcher sur la bande herbeuse : M. COMTE signale que les APM se sont rendus sur place avec M. PORTIER et ont constaté qu'effectivement un aménagement sera nécessaire. Le Service technique va se pencher sur l'aménagement de ce site.

Question de M. PORTIER concernant l'éclairage du parc des Délices : M. COMTE signale que les lampes à l'intérieur des lanternes Montparnasse ont été récemment changées. Ces lampes au mercure, lorsqu'elles sont neuves, se colorent de rose, puis pâlissent au cours de leur durée de fonctionnement, ce qui explique les légères différences de nuance entre elles.

Question de M. PORTIER de remplacer les panneaux au bas de l'Ancienne-Route : M. PORTIER signale qu'il ne s'agit pas de les remplacer, mais de les mettre dans le bon sens.

Question de M. ORSINI au sujet du sondage qui figure sur le site Internet de la commune, qui vise à sensibiliser les administrés sur les enjeux communaux : Mme BÖHLER explique que ce sondage est organisé par Vimentis, qui est une association sans but lucratif, patronnée par les présidents des six principaux partis politiques suisses. Les personnes qui font fonctionner le sondage sont tous des étudiants/étudiantes en économie ou en droit qui s'investissent dans ce projet démocratique à titre strictement bénévole.

Vimentis a contacté l'ensemble des communes suisses pour leur proposer de compléter le sondage national par des questions relatives à la commune, ce que Le Grand-Saconnex a décidé de faire. Ainsi, 8 questions spécifiques au Grand-Saconnex étaient posées à tout répondant qui indiquait « 1218 » comme code postal au début du sondage. Pour ces 8 questions, la commune a payé un montant de quelques centaines de francs, infiniment plus modestes que si elle avait souhaité procéder à un tel sondage toute seule.

Pour en venir aux questions de protection des données, Vimentis a confirmé que les adresses e-mail sont totalement séparées des réponses, c'est à dire qu'il est impossible de savoir qui a répondu quoi. De plus, l'adresse e-mail est uniquement utilisée pour renvoyer les résultats du sondage. Enfin, les adresses e-mail ne sont pas communiquées à des tiers et ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales.

Personne n'est obligé de donner son adresse e-mail, cela est juste proposé par Vimentis en fin de sondage.

Pour terminer, le code de conduite que s'est donné Vimentis implique qu'il soit renoncé au financement de grands donateurs. Au contraire, elle doit être soutenue et se financer grâce à un grand nombre de donateurs privés venant de la population.

Donc, si vous avez envie de contribuer, vous pouvez le faire aussi.

Question de M. FAVRE qui demandait un retour sur CM Net de la part de l'Administration communale : Mme BÖHLER indique que les problèmes rencontrés depuis l'introduction de l'outil CM Net sont quasiment inexistantes. A ce jour, il y a très peu d'inconvénients qui justifieraient l'abandon du système. A l'inverse, ce programme offre de gros avantages : convivialité d'utilisation, transmission rapide des informations, possibilité de recherches au niveau de l'historique, fiabilité, etc... En résumé, du point de vue de la Mairie, CM Net remplit parfaitement les buts qui lui étaient assignés.

Proposition de M. POMATTO pour la mise en place d'une campagne pour la recherche de familles d'accueil : Mme BÖHLER rappelle qu'il s'agit de familles d'accueil pour des enfants qui doivent quitter leur foyer pour différentes raisons. En fonction de la place disponible dans le journal communal, il sera possible de répercuter cette campagne cantonale visant à chercher des familles d'accueil. Toutefois, le Conseil administratif n'a pas été contacté en ce sens pour l'instant.

Proposition de Mme GIROD de mettre un sapin de Noël dans le quartier du Pommier : Mme BÖHLER répond que dans ce quartier, il y a déjà des décorations de Noël et même sur l'un des plus gros arbres de la commune, à savoir le chêne qui se trouve dans le jardin de la crèche du Pommier. Il ne faut pas oublier non plus le sapin de l'Ecole La Tour, directement voisin. Ces décorations semblent suffisantes au Conseil administratif et il est malheureusement impossible de prévoir des sapins partout.

Concernant la motion relative à la répartition des locaux communaux, Mme BÖHLER informe qu'il est difficile de trouver une date, sachant que les Commissions ont des dossiers urgents à traiter. Une date sera fixée dès que possible.

La Présidente aurait trouvé agréable d'entendre une réponse au sujet de la motion orale de Mme AMMANE d'inviter le premier citoyen de la commune à délivrer un message du Conseil municipal lors du Noël des Aînés.

Mme BÖHLER répond que le Conseil administratif n'a pas eu le temps d'en débattre, sachant qu'il y a des changements en raison de l'absence de M. PLEE.

9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FAVRE félicite le Conseil administratif pour son préavis défavorable concernant la démolition du bâtiment au chemin Attenville. Il aimerait savoir si la commune avait été contactée à l'époque de la vente de cette parcelle et s'il n'y aurait pas eu moyen de l'acquérir.

M. COMTE explique que le Conseil administratif a souvent été approché par des promoteurs pour des projets sur cette parcelle, mais il n'a jamais été question pour la commune de l'acquérir. M. COMTE est certain que cette parcelle n'a jamais été proposée à la commune pour acquisition.

M. CUDRE a appris ce soir que des projets concernant le Mont Maulaz ont été sélectionnés. Il ne sait pas du tout comment, ni sur quels critères. Il a peut-être manqué quelque chose, mais il n'est pas sûr que la participation de membres du Conseil municipal ait été demandée dans ce projet. Il a été dit que ce projet a été déposé au DCTI, sans que le Conseil municipal en soit informé auparavant. En tant que Conseiller municipal, il a appris ce qu'il allait se faire sur cette butte par des citoyens. Il demande donc quel est le rôle d'un Conseiller municipal dans cet hémicycle, parce que finalement, les gens du quartier en savent beaucoup plus que n'importe quel Conseiller municipal.

M. CUDRE relève qu'il a peut-être manqué quelque chose concernant le site pressenti pour y implanter des jardins potagers au Pommier. Visiblement, encore une fois, les citoyens du quartier le savent, mais lui-même ne le sait pas.

M. CUDRE tient à remercier le personnel communal pour le déneigement de la commune. Il demande pourquoi le petit cheminement se situant entre le chemin Fr.-Lehmann et le Pommier, au bas du Mont Maulaz, n'est pas ouvert.

M. COMTE relève qu'il s'agit de la Promenade Rivoire. Effectivement, ce cheminement n'est pas déneigé car il est en matériaux stabilisé. Les lames ne peuvent donc pas y passer sans détruire le fondement du cheminement. Soit le projet évoqué avec le jury pour la zone nord du Pommier aboutit rapidement, auquel cas ce cheminement sera partiellement réalisé en dur et permettra un déneigement correct, soit cela prendra plus de temps pour des raisons d'autorisation ou autres et à ce moment, une bande en dur sera aménagée pour qu'elle puisse être déneigée en cas de besoin.

Concernant la maison de la famille, Mme BOUCHARÉB trouve très bien de rassembler tout le monde dans le même bâtiment. Elle se demande simplement si la question du risque s'est posée, à savoir que s'il devait y avoir un incendie, tout disparaîtrait en même temps.

Mme BÖHLER pense que cette question pourrait se poser aussi au sujet de la Mairie, ce qui serait encore plus dommageable, du Service technique, de la salle du Pommier. L'idée étant bien entendu d'éviter les incendies dans tous les bâtiments communaux.

Mme BOUCHAREB signale qu'elle a suivi des cours de « risks management ». Les Conseillers vont se rendre à Carantec mais normalement, ils ne devraient pas y aller tous ensemble. Elle se réfère au crash de l'avion en Pologne. Elle voulait juste soulever ce point.

Mme BOUCHAREB aimerait savoir si les portails du parc à chiens du Chapeau-du-Curé pourraient se refermer automatiquement. En effet, les gens ne referment pas les portes et il est difficile de traverser le parc pour aller les fermer. Comme il y a une route à proximité, c'est une question de sécurité.

M. EYA NCHAMA relève que le Conseil administratif assure le secrétariat du Conseil municipal. Il aimerait savoir comment il est possible que certaines interventions n'apparaissent pas dans les procès-verbaux, bien qu'il y ait des enregistrements. Il se réfère à ses propos du début de séance, lors de l'approbation du procès-verbal.

M. EYA NCHAMA aimerait savoir pourquoi, lorsqu'un Conseiller municipal proteste que ses propos n'étaient pas bien retranscrits dans le procès-verbal, cela n'est pas reflété dans le procès-verbal suivant. C'est le cas de la séance du 14 juin 2010, concernant le procès-verbal du mois de mai où il a présenté son collègue de son groupe au Conseil municipal, il a signalé qu'il n'avait pas retrouvé ses propos mais cela n'a pas été rétabli dans le procès-verbal. Il demande pourquoi.

La Présidente, Mme JEANDET, répond tout d'abord que ce n'est pas le Conseil administratif qui assure le secrétariat du Conseil municipal, mais la secrétaire du Conseil municipal, en l'occurrence Madame Catillaz.

De plus, l'article 14 du règlement n'oblige pas à mentionner tout ce qui se dit. Le voyage à Carantec a été évoqué il y a deux séances à huis-clos. Comme il n'y avait pas de huis-clos à la dernière séance, elle a effectivement fait cette demande par rapport aux pièces d'identité. Ceci-dit, le procès-verbal de novembre a été accepté avec la remarque de M. EYA NCHAMA, qui figurera au début du procès-verbal de ce soir.

Mme JEANDET regardera en ce qui concerne les propos de M. EYA NCHAMA concernant le procès-verbal du mois de mai. Elle donnera une réponse à la prochaine séance.

M. EYA NCHAMA fait remarquer que le Conseil municipal, dans la législature 2003-2007, a organisé un voyage en Grèce. Pendant cette même législature, les Conseillers municipaux sont allés à Carantec. Dans la législature 2007-2011, le Conseil municipal a organisé un voyage en Roumanie. Il se souvient également qu'un groupe de personnes, (M. SCHIAU, lui-même, le Maire du Grand-Saconnex actuel et l'ancien Maire M. CATILLAZ) s'est rendu en Roumanie. Dans tous ces voyages, il n'a jamais été demandé à quelqu'un de produire sa pièce d'identité. Il demande donc s'il y a une nouvelle base légale qui oblige à produire une pièce d'identité pour pouvoir voyager. Le 8 novembre 2010, il a posé la question à Madame la Présidente pour savoir pourquoi on demandait les copies de passeports. Elle lui avait répondu que c'était pour vérifier le nom correct. Il a envoyé un e-mail au Conseil administratif pour dire que son nom est EYA NCHAMA et son prénom CRUZ MELCHOR, ce sont les noms qui apparaissent dans son passeport. C'est là qu'il a appris que ce n'était plus la réponse donnée par la Présidente, mais que c'était l'agence de voyage qui exigeait le passeport. Il ne veut pas donner à un privé ses identités. Il demande pourquoi avec tous les voyages que le Conseil municipal a faits, c'est pour ce voyage-ci qu'on demande des passeports.

Mme JEANDET explique que pour la réservation des billets, il a été demandé de donner clairement les noms qui figurent sur les pièces d'identité, car au moment du passage à l'aéroport, c'est cela qui est contrôlé. Par exemple, si son billet était réservé au nom de Catherine Jeandet, sur sa pièce d'identité, il est mentionné Catherine Jeandet Rey-Bellet. Elle remercie tous ceux qui ont eu la gentillesse de le faire sans souci.

M. PLEE précise que si M. EYA NCHAMA ne veut pas communiquer sa pièce d'identité, il est libre. Il n'y a aucune obligation. Cela permet simplement à celui qui organise le voyage d'être sûr qu'il y a les bons libellés au moment de l'enregistrement. Si M. STENGEL a demandé des copies, c'est parce qu'il est un grand habitué de ce genre de déplacements et qu'à chaque fois, il y a un petit problème avec un nom ou un prénom composé qui n'est pas tout-à-fait le même que sur le passeport. Cela crée des difficultés. Toutefois, le fait d'avoir envoyé les informations par e-mail à Mme Catillaz va très bien.

M. EYA NCHAMA demande, dans la réflexion du Conseil administratif concernant la politique de la famille, si les personnes âgées seront, à long terme, intégrées dans la société. Il pense qu'à l'heure actuelle, les personnes âgées sont marginalisées dans la société. Qu'est-ce que le Conseil administratif pense pour qu'à court et à long terme, on revienne en arrière pour que les personnes âgées soient intégrées au sein de la société, qu'elles ne soient pas dans un mouvoir. Il n'a rien entendu dans la réflexion du Conseil administratif à ce sujet.

Mme BÖHLER relève qu'elle a mentionné, dans les constats, que la famille pouvait être constituée de plusieurs générations. Elle a fait plusieurs références pendant son exposé au fait qu'il y avait plusieurs générations, qu'on pouvait parler de grands-parents, de parents, d'enfants. Elle a aussi dit sous « programme et services » que la commune devait favoriser la création de lieux d'animation et d'échange intergénérationnels. Elle a spécifiquement parlé de la LSDom et de tout ce qu'il faut mettre en place par rapport aux personnes âgées qui ont besoin plus tard d'aide, comme les enfants ont besoin d'aide à différents moments de la vie. Elle n'a pas du tout oublié les personnes d'un certain âge vu qu'elle passe beaucoup de temps sur les dossiers concernant les personnes âgées fragilisées ou souffrant de différentes démences et elle ne va surtout pas les oublier dans un exposé comme celui-là.

M. GIORGETTA a remarqué qu'à côté des éco-points du Grand-Saconnex, il y avait une floraison de caméras de surveillance. Pour cette raison, quelques questions lui viennent en tête car il lui semble important de limiter ces dérives. Tout d'abord, il aimerait qu'on lui dise en quoi les caméras de surveillance situées aux abords des points de récupération permettent aux citoyens de se sentir en sécurité, et cela avant même qu'ils ne se plaignent des nuisances sonores. Ensuite, sur un plan technique, il aimerait savoir qui s'occupe de visionner ces images, que va-t-on faire des enregistrements, qui y a accès et qui s'occupe d'intervenir lorsqu'il se produit une infraction telle que le dépôt de bouteilles en dehors des heures prévues. Pour finir, il aimerait rappeler la bonne action préventive que la commune avait entreprise en engageant des jeunes durant toute une semaine afin qu'eux-mêmes sensibilisent les saconnésiens sur le bon respect des consignes.

M. COMTE explique que cette surveillance par caméras, non seulement des éco-points mais aussi des bâtiments communaux, a donné lieu à de nombreuses discussions au sein du Conseil municipal. L'autorisation a été accordée par l'Etat de Genève avec des conditions extrêmement précises. Il existe un règlement qui répond à toutes les questions posées, qui sera communiqué à M. GIORGETTA.

En ce qui concerne la réponse à des exagérations qui seraient commises dans les éco-points, les seules choses qui sont fortement réprimandées sont les dépôts d'objets encombrants alors que ce n'est pas le lieu de le faire, ainsi que les dépôts d'ordures ménagères. A ces occasions, certaines amendes sont distribuées si les fautifs sont trouvés. Il y avait trop d'exagération dans ces débordements inacceptables et c'est finalement un peu la seule raison de ces caméras. A part cela, tout le monde partage l'avis de M. GIORGETTA dans la mesure où l'on essaie de faire beaucoup de prévention et le moins possible de répression.

M. ECKERT revient sur la construction sur l'autoroute en face de l'aéroport. Il se souvient qu'il y a quelques années, lors de la construction de la halle 6 de Palexpo, le Conseil municipal avait eu le privilège de déclasser la partie d'autoroute située en dessous, car elle était en zone agricole. Il demande si la même problématique pourrait se poser avec cette nouvelle construction. Il avait d'ailleurs suggéré à l'époque de déclasser toute l'autoroute entre Genève et Lausanne, ce qui aurait évité de saucissonner chaque fois que l'on veut construire par dessus.

M. COMTE relève qu'effectivement, cette construction nécessite un déclassement qui figure de manière assez nette dans la demande de renseignement.

M. ECKERT s'est laissé dire que le joli sapin mis en place à la Place de Carantec penchait assez fortement vers le sud-est. Il pose juste cette question avant qu'il ne tombe.

Mme BÖHLER peut confirmer que le sapin n'est pas très droit. Sur le haut, il penche naturellement. Ce sapin est suivi de près. Elle souligne qu'elle n'aime pas les lumières qui clignotent et qu'il y aura peut-être des changements.

Mme AMMANE revient sur le Noël des Aînés. Elle aimerait savoir sous quelle forme il faut faire la demande pour que le premier citoyen ou la première citoyenne de la commune soit présent(e) et que cela soit appliqué dès le 21 décembre 2010.

Mme BÖHLER invite Mme AMMANE à consulter le protocole cantonal.

Mme JEANDET signale qu'elle en fera de même.

Mme GIROD aimerait savoir s'il y a un avancement pour trouver un lieu pour les jeunes gens qui ont écrit une lettre lue à la dernière séance de novembre et si Mme BÖHLER a constaté exactement ce qu'ils ont besoin. Vu l'importance de cet abri pour les jeunes, c'est quelque chose de très urgent.

Mme BÖHLER informe que les TSHM sont en contact avec ces jeunes, qui commencent à venir au Centre de Loisirs. Elle n'a pas eu l'occasion de voir les TSHM ces dix derniers jours mais ils lui ont dit qu'ils progressaient beaucoup avec ce dossier.

Mme GIROD tourne sa proposition de novembre en question : Quand est-ce qu'il y aura un arbre de Noël pour le secteur du Pommier ? Elle ne peut pas accepter le chêne comme un arbre de Noël et le technicien de surfaces pour l'école de la Tour est très gentil de mettre un arbre de Noël en place, mais ce n'est pas un arbre communal.

Mme BÖHLER signale qu'elle a déjà répondu à cette question.

Mme GIROD revient sur les propos de M. PLEE de la dernière séance, où il dit que le Wi-Fi a été refusé par la régie du côté du CASS. Elle aimerait savoir si M. PLEE a des nouvelles, si la régie a refusé carrément ou s'il y a toujours de l'espoir.

M. PLEE répond que c'est un refus pur et simple de la régie.

Concernant la séance sur le Marais, Mme GIROD demande qui est convoqué et comment. Elle n'a pas bien regardé dans le dernier GSI et ne sait pas si l'information y figure.

M. PLEE informe que le voisinage direct du Marais a été invité par courrier. Le reste de la population de la commune a été invitée par voie d'affiches et également par le biais du site Internet. Pour des questions de temps, un flyer « tout ménage » n'a pas pu être distribué.

Mme GIROD demande à M. PLEE s'il a entendu parler du médiateur de nuit. Elle espère que la commune n'en aura jamais besoin. Mais elle aimerait avoir l'avis de M. PLEE sur ce système de protection du citoyen et demande si dans les prochains quatre mois, avant les élections, ce point pourrait être abordé en Commission sécurité.

M. PLEE croit savoir que la commune de Vernier s'est lancée dans l'expérience de médiateurs de nuit. Lui-même n'a pas encore eu d'entretien avec ses collègues de Vernier par rapport à la réalité du terrain, mais cela l'intéresserait fortement de rencontrer ces médiateurs de nuit. Il fera part volontiers de ce qu'il pense de cette expérience.

M. PORTIER s'oppose totalement à la remarque de la Conseillère administrative de faire modifier le sapin de la Place de Carantec. Il a vu une artiste pendant trois jours donnant des ordres aux employés communaux. La commune l'a mandatée, lui a fait confiance et l'a payée correctement. Le sapin est original, il plaît ou il ne plaît pas, il clignote et il ne faut pas le modifier.

Mme BÖHLER répond qu'en l'occurrence, le clignotement n'était pas du tout l'idée de l'artiste. C'était un essai pour le week-end.

M. JIMAJA revient sur l'intervention de Mme AMMANE concernant l'intervention du premier ou de la première citoyenne de la commune lors du Noël des Aînés. Il lui semble qu'il ne s'agit pas seulement d'une invitation et quand bien même l'ordre protocolaire cantonal voudrait que ce soit uniquement le Conseil administratif qui intervienne, le Conseil municipal a le droit d'innover. Il a toujours été de ceux qui pensent que la pensée est infinie. Cela serait intéressant que le premier ou la première citoyenne intervienne juste pour souhaiter un heureux Noël aux personnes âgées. Elles sont un peu considérées comme le rebus de la société, que l'on invite de temps en temps et à qui l'on distribue un peu une petite pitance avec un cadeau en fin de cérémonie. Il demande à Mme BÖHLER quelle est la quintessence véritable du protocole cantonal en la matière, car il y a urgence. Il aimerait bien que la Présidente puisse intervenir au prochain Noël, même si ce n'est que pour dire « Bon Noël de la part du Conseil municipal ».

Mme BÖHLER répondra à la prochaine séance.

Mme MAMIN-TISSOT relève que lorsque le Conseil municipal avait décidé l'installation d'un éco-point au bas de l'Ancienne-Route, elle pensait que c'était pour retrouver une certaine salubrité au chemin Bétems et rendre l'espace disponible aux jeux des enfants. Or, elle constate que différents containers sont toujours en fonction sur ce chemin et elle trouve cela regrettable. Elle souhaiterait que le Conseil administratif y remédie.

M. COMTE partage pleinement cet avis. L'un des buts de cet éco-point était bien d'éliminer les anciens conteneurs de toute taille et de toute forme qui s'y trouvaient, à l'exception des containers pour les ordures ménagères qui eux doivent rester. Il veillera à ce que cela soit fait pour la prochaine séance.

Mme MAMIN-TISSOT félicite tous les employés communaux qui ont œuvré au déneigement des chaussées. Elle est un peu plus sceptique sur le déneigement des trottoirs, très bien fait sur le domaine communal, mais beaucoup moins sur le domaine privé. Cela reste du domaine de l'acrobatie notamment pour les personnes âgées. Elle demande si cela fait partie des prérogatives des APM de faire déneiger les trottoirs là où cela n'est pas fait et d'agir auprès des régies ou des propriétaires. Il lui semble que plutôt que d'amender des voitures que l'on ne peut plus « déstationner », l'on pourrait agir pour la salubrité des trottoirs.

Mme BÖHLER relève que chaque année, lors de sa séance avec les concierges, le Conseil administratif leur rappelle que c'est leur travail et qu'ils doivent régler ce problème avec les régies. Lors de la réunion annuelle avec les entreprises de la commune, le Conseil administratif le rappelle aussi. En effet, les propriétaires privés sont responsables de déneiger leur trottoir.

M. PLEE explique que les APM interviennent souvent auprès des commerces. L'été, ils agissent lorsqu'il s'agit de rappeler les propriétaires à l'ordre concernant la taille des haies. A leur décharge, pendant ces chutes de neige, sur les cinq APM, l'un était accidenté assez lourdement, un deuxième était en formation et un troisième en vacances. Le service a fonctionné à deux agents. Ce n'est pas une excuse mais cela peut expliquer qu'ils n'ont pas pu être aussi efficaces que souhaité.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait savoir si le Conseil administratif aura des contacts avec les divers propriétaires des terrains largement impliqués dans le PACA en développement.

Concernant le Périmètre Stratégique de Développement (PSD), M. COMTE croit savoir que l'ensemble des propriétaires des terrains privés principalement concernés sont parfaitement au courant de ces projets, puisque pour le terrain de la Susette, les responsables de l'Etat ont annoncé qu'ils avaient eu une rencontre avec les propriétaires. En ce qui concerne le Pré-du-Stand, ils sont forcément au courant puisque ce sont eux qui ont déposé une demande de renseignements, qui fait partie des études en regard du PSD. Pour les autres propriétaires, il y aura probablement une information à conduire.

Mme BURKHARDT demande s'il serait possible, en attendant les mesures d'accompagnement au chemin J.-Attenville, de contrôler tous les camions qui empruntent ce chemin dans la journée.

M. PLEE relève qu'à proximité, il y a un chantier où de nombreux camions sont venus prendre de la terre. Cela explique une partie du flot des camions. Mais il y a en effet des camions qui empruntent ce chemin alors qu'ils n'ont pas le droit de le faire, puisqu'il y a un panneau « riverains autorisés » pour les camions. Les APM interviennent ponctuellement mais pas systématiquement.

M. POMATTO fait remarquer qu'il y a eu des problèmes avec le ramassage des ordures la semaine dernière, lors des chutes de neige, notamment sur la partie haute du chemin A.-Vilbert.

M. COMTE pense que la remarque est pertinente, mais il faut accepter que lors de grosse neige, certains services ne fonctionnent pas aussi bien que normalement. Cela a été le cas des TPG, comme peut-être des poubelles ou peut-être d'autres choses.

10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. DETRAZ rappelle qu'il y a quelques temps, des petits drapeaux avaient été posés pour positionner toutes les crottes de chiens dans le parc des Délices, initiative qui avait fait remarquer que l'espace destiné aux loisirs des parents et des enfants était perturbé par ces drapeaux. La neige de ces derniers jours a permis de faire exactement la même chose, en beaucoup plus marqué puisque le fond étant blanc... il y avait non seulement les crottes, mais également toute l'urine ! Cela a permis de constater que ce parc est devenu un pissoir à chiens. Il fait donc la proposition d'interdire totalement les chiens sur la partie «gazon» et de mettre en compensation un petit parc à chiens, le long du mur, pas trop près des habitations pour ne pas nuire aux habitants.

M. ECKERT a constaté avec stupéfaction que l'ordre du jour du Conseil municipal figure en format « word/doc » sur le site Internet. Il espère que c'est la dernière fois et propose que tous les documents qui se trouvent sur le site ne soient pas dans un format propriétaire de la maison de M. Bill Gates mais dans un format ouvert à tous, donc en pdf.

M. ECKERT propose que Mme AMMANE remplace dorénavant Mme POGET-MORENO dans le Commission sociale et parascolaire, jusqu'à la fin de la législature. Il avait oublié de mentionner, lors du départ de M. BALMER, que Mme BOUCHAREB sera représentante du Conseil municipal pour le groupe des Verts au Comité de Jumelage.

Mme GIROD propose de laisser attendre les personnes intéressées par les jardins potagers au Pommier et de ne pas essayer de leur trouver autre chose en attendant.

Mme GIROD propose que Mme BÖHLER prenne contact avec M. Karim SALAMA, comédien.

Mme GIROD propose que le Conseil administratif fasse plus d'efforts pour informer le Conseil municipal des décisions qu'il prend. De plus, il ne doit pas tromper les citoyens avec des projets qui ne sont pas prêts, comme c'est le cas au Pommier, où l'on parle toujours de la piscine olympique. Les gens attendent également avec impatience le volley-ball/Beach-ball à la campagne du Château.

M. FAVRE propose que le journal communal fasse la promotion des commerçants de la commune, comme le fait le journal de Ferney-Voltaire. Il serait intéressant que chaque mois, un commerce soit présenté. Il propose que le journal communal soit mis à disposition dans les divers commerces afin que les contribuables qui n'habitent pas la commune puissent connaître ce qui s'y passe.

M. EYA NCHAMA propose que l'on appelle la police municipale « Police municipale » et non pas « APM » car cela ne passe pas bien dans l'opinion. C'est plus facile de dire « police municipale » et c'est le terme qui figure sur la voiture.

M. EYA NCHAMA rappelle que lors de la législature 2003-2007, il avait déjà fait cette proposition, concernant l'organigramme de la ville du Grand-Saconnex. Si le Conseil administratif voulait faire son organigramme sans mentionner le Conseil municipal, il en serait heureux.

Mais là où il n'est pas heureux, c'est que le Conseil municipal se trouve à mi-chemin entre le Secrétaire général et le Conseil administratif. Cette situation amène aussi la question de Mme AMMANE, à savoir comment la première citoyenne qu'est Madame la Présidente à l'heure actuelle ne peut pas intervenir le 21 décembre.

Le Conseil administratif ne considère pas le Conseil municipal comme une organisation sérieuse. Il propose que si le Président du Conseil municipal est le premier citoyen, le Conseil municipal se place dans l'organigramme en conséquence. Il propose que le Conseil administratif présente au Conseil municipal les organigrammes de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et d'autres communes pour comparaison.

Mme AMMANE relève que depuis quelques années, les TSHM interviennent sur la commune. Comme le Conseil municipal l'avait demandé il y a quelques années, elle propose qu'un rapport d'activités sur ce que les TSHM font sur le terrain soit présenté au Conseil municipal.

M. JIMAJA propose que soient transmis au Service de la voirie les félicitations et les remerciements du Conseil municipal, parce qu'il a fait un superbe travail ces derniers temps en déblayant la neige convenablement, à des heures très tardives le soir. Il est certain que cela va coûter cher en heures supplémentaires mais ils ont fait du beau travail.

M. JIMAJA rappelle que les TPG promettent un bus sur deux accessible aux personnes à mobilité réduite. Malheureusement, en ce qui concerne le bus 3 au Pommier, cette promesse n'est pas tenue et des personnes en chaise roulante doivent quelque fois attendre 30 minutes, voire plus, dans le froid. Ce problème d'accès ne concerne pas que les personnes handicapées, mais également les personnes âgées et les familles qui ont des enfants dans des poussettes. Il propose que le Conseil administratif demande aux TPG de respecter l'engagement que le Conseil d'Etat, du moins son représentant, avait pris en son temps en ce qui concerne les transports dans cette partie de la commune.

M. JIMAJA aimerait bien que la présentation sur la famille faite par Mme BÖHLER, qui semble être une décision et un choix du Conseil administratif, puisse être portée en Commission sociale pour qu'elle puisse en prendre connaissance en profondeur.

Mme BÖHLER aurait dû préciser que cette présentation était faite dans le cadre de la prochaine séance de la Commission sociale de janvier 2011. Ceci dit, c'est la politique du Conseil administratif, mais bien entendu des idées peuvent venir s'y greffer et des modifications peuvent se mettre en place. En début de législature, le Conseil administratif a annoncé sa politique et cela fait partie de ces choses-là.

M. JIMAJA relève que puisqu'il s'agit d'une prérogative du Conseil administratif et que cette présentation a été faite en séance du Conseil municipal, il ne sent pas l'utilité que sa proposition soit prise en considération. Si c'est juste pour avoir une présentation sur la base d'un document et non d'avoir un débat, cela n'est pas très utile.

La Présidente propose, que M. UDRIOT transmette les félicitations du bureau et du Conseil municipal à toute son équipe. Le bureau veillera à ce que les félicitations et les remerciements du Conseil municipal figurent dans le résumé de la séance du journal communal.

Mme BÖHLER signale qu'il ne faut pas oublier les autres collaborateurs de la commune, notamment les concierges qui ont déblayé partout et le personnel du service des parcs qui a aussi participé à ces piquets de neige.

M. POMATTO, en complément à sa proposition concernant les familles d'accueil, propose de mettre une annonce sur le site Internet de la commune concernant la campagne mise en place par l'Office de la jeunesse, qui a débuté le 15 octobre et qui finira le 15 février. Actuellement, des petits clips passent au cinéma, reprenant le « Kid » de Charlie Chaplin, dont les droits ont été offerts par sa famille. Il y a eu un questionnaire politique sur le site internet, il peut donc y avoir aussi un petit clip pour favoriser les familles d'accueil.

M. STEINER signale qu'il n'a pas assisté à la Commission de l'urbanisme, bien que rien dans le règlement n'aurait pu l'empêcher d'y participer. Il a cédé à la demande de son fils pour ne pas être au centre d'une polémique. Malheureusement, si la stricte application du règlement même est une polémique, justifiée ou pas, le règlement n'est pas bon. Il n'est pas bon car il n'explique pas exactement ce qu'il faut faire et que deux articles se contredisent complètement. Il propose donc qu'un groupe de travail se penche sur ces deux articles pour les modifier, car dans la configuration actuelle, le règlement est inapplicable.

11. MOTIONS : Néant.

12. RESOLUTIONS :

Mme AMMANE, insatisfaite des réponses données, demande à ce que sa motion du 13 septembre 2010 soit transformée en résolution, vu l'urgence.

La Présidente fait voter l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme AMMANE donne lecture de sa résolution :

« Les usages veulent que les Conseillers municipaux et bien entendu, le Président ou la Présidente, soient associés aux événements qui concernent l'ensemble de la population, par exemple « Les vœux à la population ». Mais tel n'est pas le cas lorsque l'invitation concerne une partie seulement de la population, comme le Noël des Aînés. Il y a néanmoins une exception, c'est la cérémonie des « nouveaux citoyens » pour laquelle le bureau est invité.

Suite à la réponse que le Conseil administratif m'a donnée le 15 février 2010, réponse qui ne me paraît pas satisfaisante, je demande de changer les usages à partir du prochain Noël des Aînés et d'inviter le premier ou la première citoyenne de la commune afin qu'il ou elle délivre un message du Conseil municipal. Je prie le Conseil administratif de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cela ».

La Présidente relève un petit problème de règlement. L'art. 31 stipule que « l'auteur de la résolution dépose son projet écrit sur le bureau du Président en début de la séance ».

M. JIMAJA pense qu'il s'agit d'un événement suffisamment important, même s'il paraît futile de vouloir délivrer un message à une partie de la population, pour qu'entre municipaux, il soit possible de faire une entorse au règlement. Il s'agit d'une toute petite entorse.

Il s'agit d'une situation d'urgence, puisque le Noël des Aînés est pour bientôt. Finalement, la résolution permettrait de passer en force pour qu'au prochain Noël des Aînés, la présidence du Conseil municipal puisse délivrer un message. Par la suite, une vraie résolution pourra être déposée ou le règlement modifié pour pouvoir satisfaire à cette requête.

Mme AMMANE précise que sa première demande, qui a été refusée, date de février 2010. Les réponses données n'étaient pas satisfaisantes. Ce qu'elle entend maintenant de la Conseillère administratif est qu'elle répondra en janvier 2011. La fête de Noël sera passée et elle ne peut pas admettre cette réponse.

A la demande de Mme BÖHLER, Mme JEANDET demande une suspension de séance.

A la reprise, Mme BÖHLER signale à Mme AMMANE qu'il y a eu énormément de changements. Le Conseil administratif a beaucoup impliqué la Présidente du Conseil municipal dans toutes ses représentations, beaucoup plus que cela se faisait autrefois. La Présidente est consultée et fait tout à fait partie des représentations et chaque fois, le Conseil fait référence à elle et au Conseil municipal.

Le Conseil administratif a prévu de l'inviter dans le cadre du Noël des Aînés, mais Mme BÖHLER ne sait pas comment cela va se passer. Il a toujours été prévu d'inclure la Présidente, mais elle ne sait pas encore sous quelle forme. C'est seulement depuis vendredi qu'elle sait que M. PLEE sera absent et cela implique des changements. Elle assure à Mme AMMANE, et Mme JEANDET peut le confirmer, que le Conseil administratif a impliqué la Présidente du Conseil municipal dans quasiment toutes les manifestations dans lesquelles il est allé.

M. EYA NCHAMA n'aimerait pas que l'histoire de la Suisse soit oubliée. A la fin du 13^e siècle, quand tous les pays européens étaient sous une monarchie, la Suisse a eu le courage d'être républicaine. C'est le peuple qui décide en dernier lieu. Malgré tout ce que dit le Conseil administratif, il fait un appel pour que le Conseil municipal du Grand-Saconnex ne se convertisse pas en une monarchie et reste républicain.

M. MARGUET, en tant qu'ancien Président du Conseil municipal et en tant que simple Conseiller municipal, a l'impression qu'il faut souvent se battre contre le Conseil administratif, ce qui est très dommageable, pour obtenir certaines choses qui en l'occurrence semblent dans la toute bonne logique. Ce n'est pas prendre des prérogatives du Conseil administratif que de vouloir que le ou la Présidente du Conseil municipal, qui est la plus haute autorité de la commune, soit invitée et puisse présenter les vœux du Conseil municipal aux personnes âgées. Il ne devrait même pas y avoir ce débat, qui dure maintenant depuis une demi-heure, ni les nombreuses interventions lors des précédentes séances. Il devrait y avoir un Conseil administratif in corpore qui prend une décision. Il est très dommageable de se trouver dans une situation de dire qu'en définitive, le Conseil administratif est d'accord mais cela sera pour l'année prochaine.

Mme JEANDET relève qu'elle sera présente au Noël des Aînés, ce qui ne sera peut-être pas le cas des futurs Présidents du Conseil municipal car cette fête se déroule dans la journée. Elle espère avoir l'opportunité d'exprimer un message au nom de tous les Conseillers municipaux.

La Présidente, avant de faire voter la résolution elle-même, propose de faire voter l'entorse au règlement.

M. EYA NCHAMA relève que le Conseil municipal peut décider à tout moment de décider ce qu'il veut décider.

M. STEINER pense que le fait d'avoir voté l'entrée en matière signifie que les Conseillers municipaux acceptent la résolution.

Mme JEANDET aimerait confirmation que tout le monde est d'accord, ce qui est le cas.

M. STEINER pense que le vote pourrait être évité si le Conseil administratif acceptait la proposition de Mme AMMANE.

Mme JEANDET pense que cela se joue sur quelques mots, qui néanmoins sont importants. Mme BÖHLER a parlé d'inviter le Président ou la Présidente, alors que les membres du Conseil municipal souhaitent qu'il y ait une prise de paroles du Président. Elle demande à Mme BÖHLER si elle reste sur sa position.

Mme BÖHLER tient à préciser que ce n'est pas sa position, mais celle du Conseil administratif. Ce dernier n'a pas eu le temps d'en parler. Elle rappelle qu'une résolution n'est pas plus contraignante qu'une motion ou autre proposition. Le Conseil administratif n'est pas contre le Conseil municipal, mais cherche à faire que les choses soient agréables pour les personnes qu'il invite. Bien entendu, il n'est pas contre intégrer des choses supplémentaires, pour autant que cela reste convivial et positif pour tout le monde.

M. EYA NCHAMA est d'avis que les Conseillers municipaux doivent débattre entre eux et que le Conseil administratif n'a pas à intervenir dans ce débat.

La Présidente explique que M. STEINER souhaitait simplement connaître la position du Conseil administratif.

La Présidente met au vote la résolution.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.

13. COMMUNICATIONS ET DIVERS

M. EYA NCHAMA souhaite excuser son absence pour tous les événements qui se sont déroulés entre le 14 et le 21 novembre, car il n'était pas à Genève. Il n'en avait pas avisé son collègue M. POMATTO, car il est parti précipitamment et s'en excuse.

M. ECKERT fait un point sur le GLRD, qui s'est réuni le 25 novembre dernier, pour parler de culture avec M. MUGNY. Lui-même et M. SCHIAU, qui représentait la Commission culture, sports, loisirs, étaient présents à cette réunion. L'ensemble de la discussion sera reprise et des propositions seront faites pour une politique culturelle coordonnée entre les diverses communes de la rive droite du lac. Il reviendra sur le sujet au printemps prochain.

M. MARGUET informe qu'environ 80 personnes (adultes et enfants) ont participé aux entraînements organisés par les Foulées athlétiques pour la course de l'Escalade, notamment le dernier samedi, malgré le froid et la neige.

Mme GIROD salue et félicite son collègue, M. SCHIAU, ainsi que les Autorités du Grand-Saconnex pour la magnifique patinoire. Il s'agit d'un deuxième lieu de rencontre entre le Grand-Saconnex et le Moyen-Saconnex (Pommier et Village). Les gens se retrouvent sur cette place et non plus seulement à la Migros.

Mme GIROD informe de la vente d'un terrain de 5'000 m² au 9, chemin Attenville. Elle pense que la vente est close et relève que la commune a encore manqué une magnifique parcelle à acheter.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 23h45.

Le Secrétaire

La Présidente

Michel POMATTO

Catherine JEANDET

Ann. ment.